

Dijon. 1^{er} Mars 1897

Bon hein cher ami,

Je suis péniblement surpris
de ce que vous me dites au sujet
de notre ancien élève Laillet. Ne
me trompé-je pas de personne ?
Celui que j'ai connu, portant ce
nom, et que j'ai eu l'année
dernière à ma confiance de docteur,
devait faire cette année son
service militaire. Et, d'après ce
que m'avait dit de lui M.
Guignard, notre bibliothécaire municipal,
qui s'y intéressait fort, je croyais
me rappeler qu'il devait avoir
une très-bonne situation de fortune, qu'il
avait même été très-avantagé
par un oncle défunt — Enfin,

que ce soit lui ou un autre -
lui plus qu'un autre, devrais-je
dire, ~~il faut chercher à~~ (ca
celui que j'ai connu était un
garçon de rabbin et très-digne d'intérêt)
il faut faire tout le possible pour
l'aider dans sa recherche actuelle.

Or, ce qui touche le Trésor
je doute fort qu'il y trouve une
situation à sa convenance, et
surtout pourant lui offrir
l'avenir qu'il mérite - Au
contentieux, il y a peu de place.
Et, en dehors du poste de chef, je
vois bien que les autres ne sont
guère que des officiers de grattes-papier.
La comptabilité et le service
de correspondance doivent assurément
occuper plus de personnes. Mais ce
sont des emplois bien médiocres,
qu'il faut aborder très-peu

pour arriver à quelque chose de sérieux,
et pour l'accès de quels j'imagine
que le diplôme de licencié en
droit est de peu de considération.

Au surplus, comme je suis assez
mal édifié personnellement sur tout
cela, voici ce que je vois pour l'instant,
de plus pratique. M. Saint-Germain,
le chef du contentieux de M^{rs}
Schneiter et C^{ie}, est parti hier
pour Paris. Nous l'avons vu au
passage. Il allait à Paris pour
peu de jours. Mais je pense qu'il
y sera encore mardi. Il doit
descendre ^(je suppose) à la Maison de Paris
du Trésor: or, en tout cas, on saura
là s'il est encore à Paris, ~~ou~~
et quand on a chance de le trouver.
C'est au n^o 1 du Boulevard
Malesherbes en face la Madeleine,
au premier, au-dessous ou à côté

du Restaurant Lucas. M. Laillet pourrait
s'y rendre le plus tôt possible
en sortant de chez vous et chasser
à moi M. Saint-Giron. Celui-ci, que
vous avez vu, je sais, à mon
mariage est un homme très-bon,
très-amable et très-sérieux.
Surtout, c'est l'homme le mieux
à même de renseigner M. Laillet
sur les débouchés que pourrait offrir,
en ce moment, les bureaux du Creusot.
M. Laillet pourra se présenter à
M. Saint-Giron de votre part (si vous
l'y autorisez) et, en tout cas, de
la mienne. Je mis d'ailleurs
écrit un mot qui arrive à
Saint-Giron demain matin, s'il
est encore à Paris. — Je vous annonce
cette visite éventuelle.

Il me semble que M. Laillet travaillerait
mieux son affaire dans les Entreprises
soit des Compagnies de chemin de fer,
soit de grandes Sociétés financières.

Les contentieux sont plus importants
que ceux des Sociétés industrielles;
il y aurait plus de chances d'y prendre
place et d'y avoir ensuite un
avancement régulier.

Je suis confus de ne vous
écrire ainsi que sur une nouvelle
lettre de vous et par les renseignements
demandés je n'oubiais pas pourtant
que je vous devais une lettre. Mais
notre vie est devenue si uniforme
si peu mouvementée depuis six
semaines, que je ne voyais rien
à ma disposition pour vous
intéresser. Sans autres nouvelles
des lances le peu de nouvelles
locales qui portent actuellement nos
maigres éphémérides. J'assis
chargé aussi M^r l'abbé Brintet,
que j'assis en le plaisir de voir
gêné à une combinaison providentielle
de retard et d'accidents extraordinaires,

de vous parler ainsi qu'à Madame
Yvelles tous nos souvenirs, &
suis bien heureux de penser que vous
avez, en ce moment, quelques bonnes
visites qui vont vous reconforter le
cœur et qui, je l'espère, grâce à
l'optimisme de cet excellent abbé
Brintet seront renforcées le vôtre,
mettant un peu de bleu dans
tout votre ciel, jusqu'à ce que le
printemps soit à sa toute radieuse et
fleurisse l'entourage si clair et si
gai de votre ermitage acarien.

J'aurais pas mal entendu parler,
dans le monde ecclésiastique, que j'ai
toujours la manie de figurer
des idées de Mauria Blondel, &
voilà bien que les dominicains
ont rompu quelques lances avec lui.
Mais combattent-ils bien sur le
même terrain? C'est ce qui me
paraissait assez douteux. En tout cas,

je connais bien trop mal et le litige
et les armes, pour avoir un avis dans
la question.

Par contre, et puisque il faut que
chaque lutté dans son petit domaine,
j'ai eu assez de loisirs ces temps-ci
pour me mettre à l'étude de ces
questions de méthode juridique,
dont nous avons parlé ensemble
fin décembre. Je suis de plus en
plus convaincu qu'il y a beaucoup
à faire de ce côté. Ce que mes
m'écrites aujourd'hui de la
Justification arrive à point pour
concorder avec les idées que je cherche
à mettre sur pied. Il est absolument
certain pour moi qu'on a ~~absolument~~
déterminé le rôle de la justification
et qu'on est tombé en plein
dans le piège que Larigny avait
merveilleusement signalé au
commencement du siècle. Faut-il en
revenir au droit coutumier? je ne le sais

pas, par ma part, et j'ai d'ailleurs même que
je n'en vois pas bien le moyen. Mais il
suffit de constater que le droit existant est
insuffisant. Cela seul nous autorise à
élaborer, à côté et en dehors des formules,
un droit plus souple, plus vivant, et
qui restera toujours moderne, puisqu'il
se transformera de lui-même. Ce ne sera
pas tout-à-fait le droit coutumier,
comme on le comparait jadis et comme
Larigny lui-même le caractérisait dans
sa définition trop rigide. Ce sera un droit
coutumier nouveau, édifié en théorie
sur les avisés formules par la science sociale,
s'adaptant, par la pratique à toute
la variété des circonstances et des intérêts.
Surtout il faut, à ce droit nouveau, assigner
une méthode précise. C'est la part délicate,
et encore peu fouillée, ce semble. — Vous
m'excusez beaucoup en me disant qu'on
eut en Grèce la codification pénales, avant
de s'attacher à la codification pénale.
J'avoue que, sur le terrain criminel,
je serais plutôt porté à reculer,
ou du moins à attendre qu'on eût
modifié à fond nos mœurs
politiques, qui, à l'heure actuelle,
me semblent commander à tout
prix, l'exclusion de l'arbitraire
dans l'application de peines.

Tou en revenant aux méthodes
à introduire dans la jurisprudence
civile, j'vous avais dit j'espère
que j' comptais pouvoir faire
quelque chose et que j' désirais
pour ce travail l'accueil de la
Revue internationale de l'Enseignement.
Maintenant que j' commence
à collecter à remplir le matériel
et à rassembler les idées nécessaires
au travail que j' avais en vue, j'
m'aperçois que, même en me bornant
à l'essentiel, j' serai très long
pour une Revue de caractère général.
Comme, ~~par~~ d'autre part, j' n' ai vu
aucune, dans le domaine de laquelle
je n'entre mieux ce que j' voulais faire, j'
n'abandonne pas tout-à-fait ma
petite idée, sauf à me retirer,
en désespoir de cause, sur notre
Revue bourguignonne, dont j'
vais les complaisances infinies

Je regrette que de quelques jours je ne sois pas en mesure de vous adresser le Bulletin pénitentiaire que vous m'avez demandé. Je suis à l'étranger et je ne puis vous adresser que par la poste ce que je vous envoie par la présente. Je suis sûr que vous serez satisfait de ce que je vous envoie par la présente. Je suis sûr que vous serez satisfait de ce que je vous envoie par la présente.

d'ailleurs, l'heure est loin de passer
je me rends compte que j'ai
encore beaucoup à rechercher et à
lire pour me documenter avant
de mettre mes idées au net. Et,
comme j'ai promis à dessein
un petit pot-pourri de questions
miniées par La Pierre Bourguignon,
je suis été interrompu, par suite
ma promesse. Je salue que je
peux dès maintenant que mon
travail ne sera pas en état d'être
fait avant juillet prochain et que
je ne peux compte l'avoir terminé
qu'au cours des vacances d'automne.
J'ai feuilleté avec intérêt le
Bulletin pénitentiaire qui contenait votre
premier article sur la tentative. Je serai
très-honneur de vous lui ^{mon} témoignage
si vous pouvez disposer d'un tirage à
part, comme vous en êtes en l'annoncé.
Ma femme adresse à Madame Labille
ses affectueux souvenirs auxquels je joins
mes très-respectueux hommages. Son fils me rend
un témoignage un peu particulier particulièrement fidèle
en témoignant le superbe clown que vous lui avez
donné. mille tendres amours à vos enfants
je vous redonne toute mon amitié. J. Gossy

7
111



Monsieur Raymond Labille,
Professeur agrégé à la Faculté de droit.

10 bis, rue du Pré-aux-clercs,

Paris.

